







de l'agriculture raisonnée.

Guillaume Roth Président de l'UPJ

Guillaume Roth a été élu Président de l'UPJ, le 17 juin 2014 lors de l'Assemblée de l'Union. Il succède ainsi à Christophe Juif. Guillaume Roth, âgé de 45 ans a fait l'ensemble de sa carrière au sein de la filière jardin.

Depuis plus de 20 ans chez Scotts France SAS où il a occupé différentes fonctions (marketing, vente, logistique), il intègre en 2011 la Direction Générale France puis devient en 2013, Vice-Président, Directeur Général Europe de l'Ouest (France, Benelux, Europe du Sud).

Jacques My Directeur Général de l'UPJ

Ingénieur agronome diplômé de Rennes en 1976, Jacques My a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'ingénieur de recherche pour les laboratoires Sandoz : il a, alors, participé à l'évolution de l'utilisation du soufre en grandes cultures.

Il a assuré ensuite le suivi des homologations au sein de la société FBC, avant d'intégrer l'UIPP, où il occupa les fonctions de Directeur Technique puis de Secrétaire Général.

C'est là qu'il a contribué à la création du réseau FARRE, afin de développer le concept

Il a présidé, de 1997 à 2000, l'Association Française de Protection des Plantes, dont il est aujourd'hui Président d'honneur.

Depuis le 1er janvier 2005, il dirige l'UPJ et défend un entretien des espaces publics et des jardins dans un strict respect de la santé et de l'environnement. Membre de l'académie du biocontôle, il en assure la Présidence depuis septembre 2014.







Historique L'UPJ en quelques mots...

L'UPJ est l'organisation professionnelle incontournable de l'univers du Jardin et des Espaces Publics.

Née en 1944, elle a pour volonté d'offrir des matières premières de qualité aux jardiniers amateurs sous le nom de C.S.H. (Chambre Syndicale des fabricants de Spécialités pour l'Horticulture et l'entretien des jardins).

En 1997, LA C.S.H devient l'UPJ.

Elle regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des fabricants de produits destinés aux jardiniers amateurs ou aux professionnels des espaces publics, soit 32 sociétés couvrant les domaines des produits de protection des plantes, des engrais, des supports de culture (terreaux), des amendements organiques et des produits d'hygiène publique (intégrés depuis 2010 au sein du syndicat).

Ses missions,

ses actions, sou expertise

... Ses Missions...

- représenter la profession auprès des Pouvoirs Publics
- informer les adhérents, distributeurs, utilisateurs et collectivités
- anticiper les attentes de ses publics institutionnels et professionnels
- développer éthique et déontologie

... Ses Actions....

- développer une démarche de dialogue
- initier des études de démarche responsable
- informer les distributeurs et les consommateurs
- promouvoir le développement durable
- contribuer à embellir et sécuriser notre espace de vie

... Son expertise...

L'UPJ a lancé une marque collective, la marque "Produit Naturel®".

Elaborée avec les pouvoirs publics et contrôlée par un organisme indépendant (Bureau Veritas Certification), cette marque répond à une volonté des professionnels de l'UPJ de clarifier l'offre des produits pour les jardiniers amateurs.

Elle concerne les engrais et supports de culture uniquement constitués d'ingrédients naturels. Cette marque est la garantie d'un produit 100% naturel. Déjà plus de 400 attestations délivrées depuis la création de cette marque.

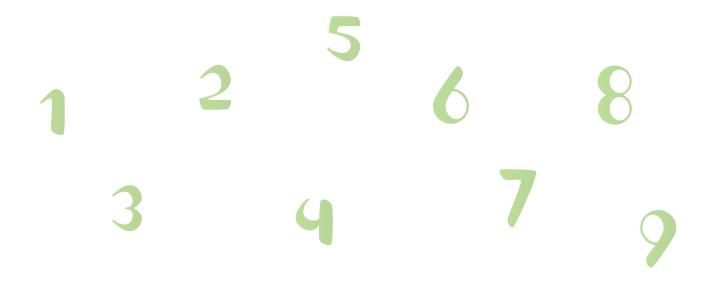
Le jardin en quelques chiffres...

Le jardinage amateur an France, c'est ...

- Le loisir de 76% de foyers français
- 15 millions de jardins, vergers, ou potagers et 4 millions de jardins d'intérieur sur 23 millions de foyers au total
- 1 350 000 hectares de jardin en France
- 12 millions de pelouses pour une surface totale de 11 160 km²
- plus de 400 produits sous la marque « Produit Naturel® »

Le jardinage professionnel des espaces publics en France, c'est...

- 50 000 hectares par an de gazon désherbé par les collectivités locales
- 53 000 km de voies ferrées en exploitation
- 8 300 km d'autoroutes
- 36 000 communes qui entretiennent les voiries, trottoirs, parcs municipaux, terrains de sport, etc.
- 17 000 hectares de terrains de sport
- → Les secteurs jardin amateur et professionnel représentent environ 5% des tonnages de produits phytopharmaceutiques utilisés en France.





Une profession dynamique,

un poids economique

12 régions...

en France concernées par la production de produits d'entretien et de protection des jardins et des espaces publics.

+ de 300 vendeurs...

qui sillonnent la France, spécialisés dans la distribution de produits professionnels pour les espaces publics (source adhérents UPJ 2006).

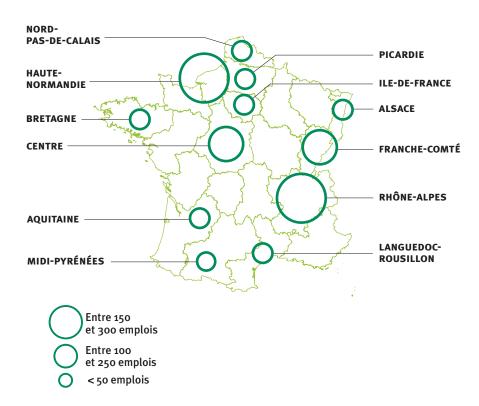
12 000 points de vente....

de produits jardin pour amateurs sur toute la France.

1 500 emplois directs...

en France liés à la production et à la commercialisation de terreaux, amendements organiques, engrais et produits phytopharmaceutiques.

261 millions d'euros de chiffre d'affaires





QU'EST-CE QU'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE ?
QU'EST-CE QU'UN CHARANÇON ROUGE ? OÙ LE TROUVE-T-ON ?
QU'EST-CE QUE LA PYRALE DU BUIS ?
QU'EST-CE QUE LA PUNAISE DIABOLIQUE ?
COMBIEN D'EMPLOIS DIRECTS GÉNÈRE LES PRODUITS DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX
COMBIEN I HECTARE REPRÉSENTE DE M² ?
COMBIEN Y-A-T-IL DE JARDINIERS AMATEURS EN FRANCE ?



Un produit phytosanitaire (phyto + sanitaire = santé des plantes) est un produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des végétaux, contrôler les populations de ravageurs (insectes et acariens nuisibles) et détruire les herbes indésirables.

Ces produits font partie de la famille des pesticides, qui, elle-même, englobe la famille des biocides.

En Europe comme dans la plupart des pays, ils doivent être homologués et autorisés pour un ou plusieurs usages.

C'est un ravageur de palmiers. Originaire de l'Asie du Sud-Est. Il a été introduit accidentellement en Europe via l'Espagne en 1992. La France a été contaminée en 2006 avec des premiers signalements en Corse et en PACA. Il est à présent établi dans la plupart des pays du Bassin méditerranéen.

C'est une espèce de lépidoptère originaire d'Asie. C'est un papillon nocturne dont la chenille consomme exclusivement des feuilles de buis. Il s'agit d'une espèce invasive, repérée en 2008 en France, voire 2005. Cette espèce est régulièrement signalée en Alsace, lle-de-France, et en Poitou-Charentes.

C'est un ravageur important des cultures fruitières et maraîchères, originaire d'Asie, elle est introduite avant 1998 aux Etats-Unis. Elle est décelée en 2012 en Alsace et aujourd'hui notamment installée en Suisse. Elle est également connue pour envahir les habitations lorsqu'elle recherche des abris pour hiverner.

1 500 emplois

1 hectare (ha) = 10 000 mètres carrés (m²)

17 000 000



CHARTE DE L'UPJ,

pour une approche responsable de l'entretien des plantes par les jardiniers amateurs et les professionnels des espaces publics

Avec cette Charte, les adhérents de l'UPJ témoignent de leur volonté de proposer, dans le respect de la réglementation en vigueur, les meilleurs produits et conseils aux jardiniers amateurs et professionnels.

Cette dynamique collective s'inscrit dans une démarche de gestion raisonnée de l'entretien des végétaux. En signant cette Charte, les adhérents de l'UPJ, experts des jardins et espaces publics, s'engagent à :

ARTICLE I : PASSION

Encourager la pratique du jardinage et promouvoir cette passion auprès du plus grand nombre.

ARTICLE II : SIMPLICITE / EFFICACITÉ

Proposer aux jardiniers amateurs et professionnels les moyens d'entretenir simplement et efficacement les jardins, espaces verts et autres espaces publics.

ARTICLE III : RESPECT

Accompagner et favoriser une utilisation raisonnée et responsable des produits d'entretien des jardins et espaces publics dans le meilleur respect de l'Homme et de la Nature.

ARTICLE IV : TRANSPARENCE

Fournir les meilleures informations pour que les jardiniers amateurs et professionnels entretiennent les végétaux en toute sécurité. Utiliser la publicité de manière responsable pour vendre à bon escient et promouvoir les bonnes pratiques.

<u> ARTICLE V : SENSIBILISATION</u>

Sensibiliser et informer les professionnels de la distribution et les gestionnaires des espaces publics à la bonne utilisation des produits d'entretien des végétaux.

ARTICLE VI : PEDAGOGIE

Conseiller et former les jardiniers amateurs et professionnels pour la mise en œuvre des bonnes pratiques d'utilisation par des actions pédagogiques et d'informations comme la "Clinique des Plantes®".

ARTICLE VII : REGLEMENTATION

Respecter strictement la réglementation et travailler en concertation avec les instances officielles et des partenaires français et européens sur son évolution.

ARTICLE VIII : ETUDES

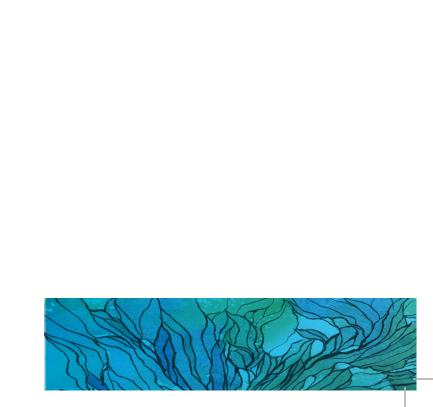
Comprendre et répondre aux besoins et attentes des jardiniers amateurs et professionnels par la réalisation d'enquêtes et études régulières.

ARTICLE IX : RECHERCHE

Investir dans la recherche et le développement pour mettre au point des produits et des utilisations toujours plus fiables et efficaces dans le respect d'un développement durable.

ARTICLE X : PROGRES

S'inscrire dans une démarche de progrès permanent pour que les produits d'entretien des jardins et des espaces publics contribuent toujours davantage à la sécurité et à l'embellissement du cadre de vie.









Emilie Astorg 06.26.52.54.30 / 01.53.69.60.94 emiliebasuyau@upj.fr

59 avenue de Saxe - 75007 Paris www.upj.fr www.cliniquedesplantes.fr

Twitter @UPJUnionJardin et @cliniqueUJP Facebook: retrouvez les fanpages de l'UPJ et la Clinique des Plantes